

Paris, le 4 novembre 2020

Face à la crise sanitaire, la Banque de France reste mobilisée pour assurer la continuité de ses services aux particuliers et aux entreprises

À la suite des annonces gouvernementales des 28 et 29 octobre, la Banque de France met tout en œuvre pour assurer la continuité de ses missions de service public à destination des entreprises et des particuliers.

L'accompagnement des entreprises et la Médiation du crédit

Toutes les équipes de la Banque de France sont mobilisées pour accompagner les entreprises et les orienter vers les dispositifs mis en place par le gouvernement pour les soutenir.

La Médiation du crédit et les correspondants TPE-PME sont joignables dans les 100 départements de France métropolitaine et d'outre-mer et sont immédiatement disponibles et mobilisés pour intervenir auprès des entreprises qui rencontrent des difficultés.

Problème de financement : la Médiation du crédit

Saisir la médiation : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Vous renseigner : un numéro : 0 810 00 12 10

Toute question, conseil, orientation : les correspondants TPE-PME

Un numéro unique : 0 800 08 32 08

Une adresse e-mail : tpmeXX@banque-france.fr (xx = n° du département)

[en savoir +](#)

Les services rendus aux particuliers

L'accueil du public est maintenu dans toutes les succursales de la Banque de France, dans le strict respect des règles sanitaires applicables aux établissements recevant du public.

La Banque de France poursuit ses actions, avec l'ensemble des partenaires concernés, pour apporter aux personnes en situation de surendettement une solution dans les meilleurs délais, tant pour les

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : presse@banque-france.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

dossiers en cours que pour les demandes à venir. Elle assure aussi ses missions en matière d'inclusion bancaire et de gestion des fichiers d'incidents de paiement. Toutes les questions peuvent être posées par internet.

Dossier de surendettement disponible sur le site de la Banque de France : [ici](#)

À envoyer impérativement à l'adresse : **TSA 41217- 75035 Paris Cedex 01**

Autres démarches (droit au compte, droit d'accès aux fichiers d'incidents...) à réaliser sur l'espace personnel sur le site de la Banque de France : [ici](#)

Informations générales (relations avec les banques, les assurances, épargne...) accessibles exclusivement sur le site internet ABEIS : <https://abe-infoservice.fr>

Contact :

- Par internet : <https://accueil.banque-france.fr/index.html#/accueil>
- Par téléphone : 03 20 91 20 20

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : presse@banque-france.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous    

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : presse@banque-france.fr